

Bouygues et SFR élargissent leur 4G avec de la 3G

Bouygues Telecom et SFR vont élargir leurs réseaux 4G... en s'appuyant sur la 3G. L'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) leur a accordé, en fin de semaine dernière, l'autorisation d'attribuer une partie de leurs fréquences 3G pour les exploiter en 4G. Le *refarming* dans le jargon du métier. Ce refarming de la 3G s'effectuera à partir des fréquences 2100 MHz. Cette bande a été attribuée pour la téléphonie mobile de troisième génération en 2001. C'est notamment elle qui a permis l'essor du haut débit en mobilité (UMTS) avec les évolutions technologiques du HSPA (3G+) comme passerelles vers la 4G.

Aujourd'hui, Une partie du spectre va donc être exploitée directement en LTE (4G) chez les deux opérateurs qui en ont fait la demande conformément au principe de neutralité technologique prévu par le cadre réglementaire adopté en 2015. Bouygues Telecom avait déposé sa requête le 10 mars dernier et SFR un mois plus tôt, le 10 février.

Elargir la capacité 4G

Cette réallocation du spectre permettra avant tout aux deux acteurs d'élargir la capacité disponible du très haut débit mobile à leurs clients. Une nécessité alors que les utilisateurs sont de plus en plus nombreux à basculer sur la 4G faisant ainsi pression sur la disponibilité du réseau. Chez Bouygues Telecom par exemple, les utilisateurs 4G représentaient 65% des abonnés au 31 décembre 2016 (soit 6,9 millions de clients). Dans le même temps, ce sont autant (ou presque) de clients qui libèrent de la bande réservée à la 3G par effet de vase communicant. Il est donc assez logique de vouloir récupérer cette largeur de bande pour l'exploiter à des fins plus en phase avec les usages. Et les utilisateurs qui ne basculent pas en 4G continueront de bénéficier des bandes 900 MHz que les deux intéressés entendent conserver pour les usages 3G.

Les opérateurs n'ont pas encore précisé quelle part des 14,8 MHz de largeur de bande qu'ils possèdent chacun dans les 2100 MHz sera attribuée à la 4G. Ni quand. « *Nous allons tester « l'ensemble » du spectre donc nous ne pouvons pas répondre à ce jour* », nous répond-on chez Bouygues Telecom. Même son de cloche chez SFR : « *Cette réallocation se fera par étapes en fonction des évolutions des usages.* » A la différence que SFR entend « *prochainement démarrer le déploiement de cette nouvelle technologie* » tandis que Bouygues Telecom se laisse plus de temps. « *Il n'y a pas encore de date pour un déploiement opérationnel* », nous répond l'opérateur.

Plus des deux-tiers des smartphones compatibles

Le refarming devrait également permettre aux deux acteurs d'étendre la couverture de leur réseau mobile LTE. Alors qu'ils revendiquaient récemment 88% de la population couverte, la réutilisation des sites de la 3G en 2100 MHz les aidera à atteindre leurs objectifs de 99% avant la fin 2018. Néanmoins, l'exploitation en 4G nécessitera quelques ajustements matériels et logiciels. Chez Bouygues Telecom du moins. De son côté, SFR assure que son réseau est « *évolutif* » alors que

l'opérateur a entrepris sa rénovation vers la technologie Single RAN « *il y a quelques années* ». Notons par ailleurs que le 2100 MHz en LTE profitera au plus grand nombre alors que plus des deux-tiers des smartphones 4G sont aujourd'hui compatibles (seules les premières générations de terminaux 4G ne le sont pas).

Le point positif, pour les opérateurs, est que ceux-ci n'auront *a priori* rien à déboursier pour exploiter la technologie LTE dans la bande des 2100 MHz. « *Le refarming n'est n'est pas assorti d'une nouvelle contribution financière* », nous assurent en cœur les deux intéressés. En 2013, pour basculer sa 4G sur le 1800 MHz, [Bouygues Telecom avait déboursé 70 millions d'euros](#) par an.

Lire également

[La 4G majoritaire sur les lignes mobiles dès 2018](#)

[Bouygues Telecom se maintient en tête des sites 4G](#)

[SFR prêt pour la 4G Pro et se prépare à la 5G](#)

crédit photo © Nickolay Vinokurov - shutterstock